

Besançon, le 28 septembre 2023

A Madame la Rectrice de l'académie de Besançon

Madame la Rectrice,

Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa de l'académie de Besançon vous demande le versement de la part variable de la prime REP+ pour l'année 2022-2023 dans les plus brefs délais et selon les modalités retenues pour l'année 2021-2022. Nous avons pu exposer à plusieurs reprises notre opposition au caractère modulable de la dernière tranche de la prime REP+. Sachant que le débat sur le fond ne se situe pas à l'échelle académique, nous avons pris le parti de vous alerter, lors du groupe de travail du 15 décembre dernier, sur les incohérences et impossibilités techniques notamment dans la mise en œuvre des proportions telles que définies par le Ministère.

En effet, l'esprit de cette part variable devait valoriser l'engagement professionnel collectif des enseignants (et individuel des IEN). Ainsi, les personnels d'un même établissement voir d'un même réseau devraient percevoir la même somme sur la base de critères, qui n'ont à ce jour toujours pas été présentés aux personnels concernés. Comment imaginer d'ailleurs, au sein même de l'Education Nationale, récompenser ou sanctionner les personnels - car c'est comme cela qu'ils perçoivent les choses - sur la base de critères inconnus ?

A ce principe de base donc, instaurant une concurrence détestable entre établissements et une inéquité entre les personnels, vient s'ajouter la contrainte de respecter des quotas : 25% des agents recevront le montant maximum, 25% des agents le montant minimum et les 50% restant le montant intermédiaire. Déjà pour le versement de cette part pour l'année 2021-2022, ces contraintes techniques vous avaient poussée à faire le choix de verser la même somme à tous. Cette année encore, malgré plusieurs groupes de travail et les tentatives d'établissement de critères objectivables par vos services, l'équation reste impossible à résoudre. Les critères reflétant l'engagement collectif des personnels et celui déterminant un pourcentage d'agents concernés sont inconciliables dans une académie comme la nôtre. Aussi, ne pouvant respecter l'esprit de versement de cette prime, nous vous demandons, Madame la Rectrice, de surseoir aux consignes impossibles données par le ministère et de verser le même montant de cette prime à tous les personnels pouvant y prétendre et ce, dans les meilleurs délais.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à notre demande, veuillez croire en notre profond attachement au service public de l'Education.

Stéphane FAUCOGNEY,  
Secrétaire Général Académique

